

Date de séance : 30 mars 2026  
Date de convocation : 24 mars 2026  
Date d'affichage : 24 mars 2026  
Nombre de conseillers en exercice : 29  
Présents : 28  
Suffrages exprimés : 29

**L'an deux mille vingt-six,**  
Le 30 mars à vingt heures,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué,  
s'est réuni en Mairie sous la présidence de  
Monsieur Yann PERRON, Maire,

**Présents** : Mmes Mélanie FAIVRE, Tinaïck HELARY, Marie LATORRE, Néné DIARRA, Marie-José DE CARVALHO, Chritine PRÉAUD, Emma LORY, Djamila YAKIL (arrivée à 20 heures 10), Annie CHARPENTIER, Laura ANTOLINI, Angélique STULMULLER, Alexandra RAVÉ, Mélissa NAIT-BEKKOU, Angélique DARLAVOIX

MM. Yann PERRON, Jackie SCHINZEL, Sébastien COUVET, Jean-François BRICOURT, Sébastien DRAY, Rhamid HACHEMI, Jean-Marc BEBEL, Baptiste DEROUALLIERE, Nicolas LOISON, Cédric BARTH, Pascal ZANDOTTI, Matthieu DASSÉ, Jean LEMAIRE, Jean-François MARIANI

**Procuration** : M. Alexandre KARAA à M. Jean-François MARIANI

Formant la majorité des membres en exercice.

**Secrétaire de séance** : Mélanie FAIVRE

**N°2616**

**Objet : Désignation des représentants de la commune au sein du Syndicat d'Energie des Yvelines (SEY)**

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** les statuts du Syndicat d'Energie des Yvelines (SEY) dont la commune de Gargenville est membre,

**CONSIDERANT** que, par ses représentants au sein du conseil syndical, la commune peut participer aux décisions relatives au fonctionnement et aux orientations du syndicat, porter les intérêts de la commune dans les politiques conduites et renforcer sa coopération avec les autres communes membres,

**VU** le procès-verbal d'installation des nouveaux conseillers municipaux, le 20 mars 2026,

**CONSIDERANT**, en conséquence, la nécessité de procéder à la désignation des représentants de la commune au sein du conseil syndical du Syndicat d'énergie des Yvelines (SEY), dont la commune de Gargenville est membre, au nombre de 1 représentant titulaire et de son suppléant,

**CONSIDERANT** la proposition de désigner Yann PERRON comme représentant titulaire et Mélanie FAIVRE comme représentante suppléante,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
**A l'unanimité,**

**APPROUVE** la désignation, au sein du conseil syndical du Syndicat d'énergie des Yvelines (SEY) de :

- M. Yann PERRON, représentant titulaire

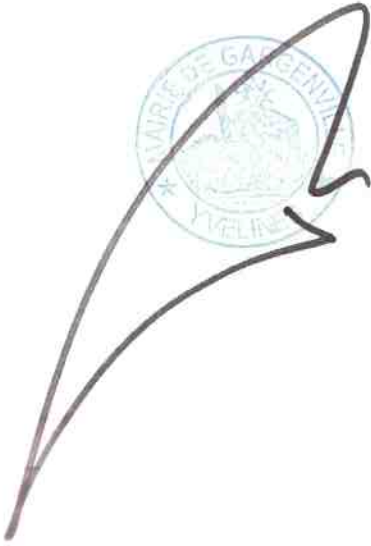
- Mme Mélanie FAIVRE, représentante suppléante

Certifié exécutoire après envoi au contrôle de l'égalité et affichage le 03/04/2026

Délai de recours : 2 mois à compter de la date de publication

Voie de recours : Tribunal Administratif de Versailles (articles R.421-1 et R.421-5 du Code de Justice Administrative)

Pour copie conforme  
Le Maire,  
Yann PERRON



Pour copie conforme  
La secrétaire de séance,  
Mélanie FAIVRE

